

La carte Grise

La carte grise est un certificat d'immatriculation européen permettant, en assignant un numéro d'immatriculation, d'établir : l'identité du propriétaire du véhicule, les caractéristiques du véhicule, sa conformité (visites techniques ...). Ce document est obligatoire à la mise en circulation d'un véhicule. Il peut être demandé lors d'un contrôle de police ou des douanes.

Les pièces à fournir:

- Une pièce d'identité (en cours de validité) ;
- Un justificatif de domicile ;
- Une demande de certificat d'immatriculation établie au moyen du formulaire Cerfa n°10672*03 (qui vous est remis par les services municipaux ou disponible en téléchargement, à compléter sur place) ;
- Le certificat de cession original qui vous a été remis par l'ancien propriétaire du véhicule (ce dernier devant conserver la copie qu'il doit envoyer ou déposer à la Préfecture), dûment daté et signé sans rature ni surcharge ;
- Si le véhicule a plus de 4 ans, la preuve du contrôle technique datant de moins de 6 mois (au jour du dépôt de la demande d'immatriculation) ou de moins de 2 mois si une contre visite a été prescrite (à titre d'exemple, pour une demande d'immatriculation le 1^{er} juin suite à une cession, le contrôle technique doit avoir été effectué après le 1^{er} janvier) ;
- Le certificat de non-gage. Non obligatoire pour la demande de carte grise, ce certificat de situation administrative, que le vendeur doit remettre à l'acquéreur, permet de déterminer si un véhicule est ou non gagé. Délivré par les bornes affectées à cet usage à la Préfecture ;
- Un chèque du montant de la taxe due (son montant vous sera indiqué lors du dépôt du dossier). Aucun paiement en espèce ne peut être accepté par les services municipaux ;
- L'ancienne carte grise, barrée, remise par le vendeur et portant :
 - la mention « vendu le... » ou « cédé le... »
 - la date de la vente
 - la signature du vendeur Sur les cartes grises d'ancienne génération, le coin supérieur droit de la carte doit être préalablement découpée.

Service public en ligne : <http://www.carte-grise.org/>